

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis, tenue le 8 septembre 2021 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli à compter de 18 h 45 sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Nancy Banville	Price
MM.	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Réginald Dionne	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Roch Vézina	Sainte-Luce
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances et Mme Martine Caron, directrice du développement et de l'aménagement.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-09-220

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2021
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2021
 - 4.1 Adoption
 - 4.2 Suivi
5. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Direction de l'aménagement et développement
 - 6.1 Départ à la retraite de M. Caron
7. Rapport de la commission d'aménagement

8. Saint-Donat : demande d'intégration au comité multiressource

C. ADMINISTRATION

9. Centre administratif de la MRC

9.1 Suivi

9.2 Offre d'achat 300, avenue du Sanatorium

10. REG343-2021-Modification règlement gestion contractuelle

10.1 Avis de motion

10.2 Dépôt du projet de règlement REG343-2021

11. Nomination procureur pour la cour municipale

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

12. Comité révision schéma de couverture de risques

E. DIVERS

a) Demande PM150-Municipalité de Saint-Donat

b) Décès Dame Nicole Desgagnés

c) Garde côtière auxiliaire

F. DÉVELOPPEMENT

13. Fonds Régions et Ruralité

13.1 Contrat Blumbox

13.2 Dépôt proposition de projet signature architecturale / chalet

13.3 Recommandation projets Volet 4

13.3.1 Poste d'accueil Parc régional de la rivière Mitis

13.3.2 Aménagement de sentiers de vélo au Mont-Comi

13.3.3 Recommandations du comité de vitalisation

13.4 Adoption des modifications au cadre de vitalisation

13.5 Demande au programme de soutien à la coopération – service de gestion animalière

13.6 Demande au programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air

14. Entente partenariale de recherche avec l'UQAR

15. Motion de félicitations Maude Charron

16. Projet éolien Lac Alfred

16.1 Suivi

17. Projet éolien La Mitis

17.1 Suivi

17.2 Demande PM 150- Municipalité de Saint-Octave

18. Mitis en Affaires

18.1 Adoption rapport d'activités annuel 2020

18.2 Autorisation d'inscription de garanties au RDPRM

G. HYGIÈNE DU MILIEU

19. Suivi

H. PÉRIODE DE QUESTIONS

I. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 juillet 2021

3.1 Adoption

C.M. 21-09-221

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2021 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Claude Gagnon fait le suivi du procès-verbal du 14 juillet 2021.

4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 24 août 2021

4.1 Adoption

C.M. 21-09-222

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2021 tel que présenté.

4.2 Suivi

M. Claude Gagnon fait le suivi du procès-verbal du 24 août 2021.

5. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. Direction de l'aménagement et développement

6.1 Départ à la retraite de M. Caron

C.M. 21-09-223

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis souhaite solidifier son département d'aménagement en s'assurant d'une relève à plusieurs niveaux;

CONSIDÉRANT QUE la directrice actuelle, Mme Martine Caron, a annoncé officiellement sa retraite pour le printemps 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire se doter d'une structure plus réaliste lui permettant de bien réaliser les mandats octroyés au département d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire modifier les conditions d'un poste cadre, soit la direction d'aménagement et ajouter un nouveau poste pour combler un besoin en géomatique.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'organigramme proposé en annexe qui inclut une direction à temps complet ainsi qu'une nouvelle ressource en géomatique, cartographie et foresterie;
- D'inclure ces nouveaux postes dans la structure salariale;

- De mandater un comité de sélection pour procéder à l'embauche des nouvelles ressources.

7. Rapport de la commission d'aménagement

Il n'y a pas de compte-rendu ce mois-ci.

Un huis clos est demandé par M. Jean-François Fortin pour discuter du point 8. Il est 19 h 30.

La levée du huis clos est demandée par M. Jean-François Fortin. Il est 20 h 17.

8. Saint-Donat : demande d'intégration au comité multiresource

C.M. 21-09-224

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite que la répartition des membres du comité consultatif multiresource assure une bonne représentativité des divers intervenants liés au territoire public intramunicipal;

CONSIDÉRANT QU'un poste représentant l'activité touristique est vacant sur le comité;

CONSIDÉRANT la demande d'intégration au comité adressée au Conseil par la municipalité de Saint-Donat, avec sa résolution 2021-07-014.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'octroyer le poste vacant représentant l'activité touristique sur les TPI à la municipalité de Saint-Donat.

C. ADMINISTRATION

9. Centre administratif de la MRC

9.1 Suivi

M. Claude Gagnon fait le suivi des différentes rencontres avec l'entrepreneur, des travaux complétés ainsi que ceux à venir pour terminer la livraison du centre administratif.

9.2 Offre d'achat 300, avenue du Sanatorium

C.M. 21-09-225

CONSIDÉRANT QUE le centre de la MRC de La Mitis est maintenant situé au 1534 boul. Jacques-Cartier et que l'ancien centre est à vendre;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre d'achat a été reçue de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur provient de la MRC et non de la courtière immobilière qui avait le dossier dans la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli veut amortir le coût d'achat sur quelques années et que la MRC ne peut complètement rembourser l'emprunt avant 5 ans.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre d'achat de la Ville de Mont-Joli pour la somme de 250 000\$ conditionnel à la réception d'une quittance complète pour les travaux de génie civil effectués dans l'avenue Sanatorium ainsi qu'au paiement complet des factures liées à ce dossier;
- De mandater Mme Johanne Canuel, courtière immobilier REMAX, à préparer le dossier de l'offre d'achat jusqu'à la signature devant notaire pour un montant de 3750\$ avant taxes;
- De financer sur une période de 10 ans le coût d'achat au même taux que la MRC de La Mitis paie pour l'emprunt lié à l'immeuble vendu.
- De mandater M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, et M. Bruno Paradis, préfet, à signer ladite offre d'achat ainsi que tous les documents s'y référant pour et au nom de la MRC.

Il est à noter que M. Martin Soucy, maire de la Ville de Mont-Joli, n'a pas pris part aux discussions et n'est intervenu à aucun moment dans la décision du Conseil.

10. RÈG343-2021 – Modification règlement de gestion contractuelle

10.1 Avis de motion

C.M. 21-09-226

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mme Gitane Michaud qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement RÈG343-2021 modifiant le règlement RÈG336-2020 sur la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination de comité de sélection. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

10.2 Dépôt du projet de règlement RÈG343-2021

C.M. 21-09-227

M. Claude Gagnon dépose le projet de règlement RÈG343-2021 modifiant le règlement RÈG336-2020 sur la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination de comité de sélection.

11. Nomination procureur pour la cour municipale

C.M. 21-09-228

CONSIDÉRANT QU'une entente-cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2021 Me Charles Desrosiers de la firme Cain Lamarre a passé son barreau avec succès et a été assermenté le 26 août dernier. Il peut maintenant siéger à titre de procureur de la cour municipale de la MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis retienne les services professionnels de Me Charles Desrosiers de l'étude légale Cain Lamarre pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de la MRC de La Mitis selon la *Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales, article 28*.

Il est également résolu que Me Marie Michelle Ouellet soit révoquée à titre de procureur représentant le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale de la MRC de La Mitis.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

12. Comité révision schéma de couverture de risques

Point d'information concernant la révision du schéma de couverture de risques, qui avance selon les attentes.

E. DIVERS

a) Demande PM150- Municipalité de Saint-Donat

C.M. 21-09-229

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté en novembre 2018 une politique d'investissement « Développement La Mitis » et que cette dernière établit les paramètres d'octroi de financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat a déposé au Conseil des maires la résolution 2021-09-016 demandant à la MRC de considérer ce projet dans le montant qui lui est réservé dans le volet PM 150;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères du volet PM 150.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'octroyer à la municipalité de Saint-Donat un montant de 8 000 \$ pour le financement du projet de la surface Multisports.

b) Décès Dame Nicole Desgagnés

C.M. 21-09-230

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu unanimement par les membres du Conseil d'adresser leurs sincères condoléances à la famille de Dame Nicole Desgagnés, épouse de M. Gaston Gaudreault, préfet de la MRC de La Mitis d'octobre 2000 jusqu'à novembre 2005 et d'observer une

minute de silence en sa mémoire. Un don de 50.00 \$ à la Fondation du Centre hospitalier Régional de Rimouski sera fait en mémoire de Mme Desgagnés.

c) Garde côtière auxiliaire

C.M. 21-09-231

CONSIDÉRANT QUE la Garde côtière canadienne, chapeauté par Pêches et Océans Canada, souffre de sous-financement depuis des années;

CONSIDÉRANT QU'elle manque d'argent pour acheter de nouveaux bateaux, des équipements pour les bénévoles, et pour réparer et entretenir les centaines de ports pour petits bateaux au pays;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de sauveteurs bénévoles compte sur les dons de la population locale pour financer l'entretien des équipements et l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE la Garde côtière auxiliaire est de plus en plus sollicitée avec la recrudescence des activités marines sur les côtes, et répond à 35 à 40 % des missions de détresse maritime au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement Trudeau avait par ailleurs promis d'injecter 1,2 milliard de dollars sur six ans pour entretenir la flotte de navires vieillissants de la Garde côtière, l'équipement de communication, ainsi que pour financer la formation de nouveaux employés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité de demander aux candidats à l'élection fédérale de septembre 2021 de se prononcer au sujet du financement de la garde côtière auxiliaire.

F. DÉVELOPPEMENT

13. Fonds Régions et ruralité

13.1 Volet 3-« Signature Innovation »- Contrat Blumbox

C.M. 21-09-232

CONSIDÉRANT l'opportunité identifiée par la MRC de La Mitis dans son projet « La Mitis à l'ère du numérique » de devenir une référence en matière d'innovation en région rurale, en misant sur l'évolution technologique et numérique des individus, des organismes et des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer ce secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives en lien avec ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite signer un protocole avec Mitis Lab pour la réalisation de certaines des activités ciblées du projet;

CONSIDÉRANT QU'un transfert d'expertise est nécessaire pour assurer une poursuite des activités.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, de signer un contrat avec Blumbox pour un transfert d'expertise pour un maximum de 10 000 \$ et que les fonds seront pris à même l'enveloppe du volet 3.

13.2 Dépôt proposition de projet signature architecturale / chalet

C.M. 21-09-233

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire mettre en valeur ses différents attraits;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire établir une vision claire et partagée quant à l'avenir de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire obtenir un plan de mise en œuvre qui permettra de guider les porteurs de projets en lien avec cette vision.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Appareil architecture. L'offre de service est d'un maximum de 39 298,45\$. Cette offre de service peut être ajustée selon les besoins de la MRC et selon les ressources disponibles à la MRC. Certaines étapes de l'offre de service peuvent être retirées et réalisées par les ressources de la MRC ce qui aurait pour effet de diminuer le coût de l'offre de services.

13.3 Recommandations projets Volet 4

13.3.1 Poste d'accueil Parc régional de la rivière Mitis

C.M. 21-09-234

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté un règlement créant le Parc régional de la rivière Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a signifié son intérêt à reprendre en charge le pont Arthur-Bergeron lorsque le ministère des Transports du Québec aura construit un nouveau pont en amont;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à verser un montant de 150 000 \$ pour la mise à niveau des infrastructures au Parc régional de la rivière Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de faire de ce secteur un lieu attractif pour les touristes et la population mitissienne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec les politiques de financement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation en fait une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité de revitalisation et d'octroyer le montant de 150 000 \$ de la façon suivante :

- **QU'**un montant de 100 000 \$ soit pris à partir du volet 4 du fonds Régions et ruralité;
- **QU'**un montant de 50 000 \$ soit pris à partir du volet régional du fonds éolien;
- Conditionnel à la signature d'un bail d'un minimum de 10 ans.

13.3.2 Aménagement de sentiers de vélo au Mont-Comi

C.M. 21-09-235

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de sentiers de vélo au Mont-Comi a été déposée au programme de Soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques de plein air (PSSPA) du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QU'il y a un accroissement marqué du nombre d'adeptes de vélo de montagne et du rayonnement actuel que suscite ce sport;

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet met en valeur notre territoire et contribue à la vitalité économique de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se réalisera en collaboration avec l'organisme Sentiers de vélo du Mont-Comi et qu'ils partageront leur expertise afin d'assurer un aménagement adéquat;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec les politiques de financement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation en fait une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité :

- **QU'**il est accepté de confirmer la contribution de 70 000 \$ de la MRC pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de remontée de vélo;
- **QU'**un montant de 50 000 \$ soit pris à partir du volet 4 du fonds Régions et ruralité;
- **QU'**un montant de 20 000 \$ soit pris à partir du volet régional du fonds éolien.

13.3.3 Recommandations du comité de vitalisation

C.M. 21-09-236

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés à partir des critères établis dans cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse ont déposé une recommandation pour les projets mentionnés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité de consentir une subvention aux projets tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous, à même le volet 4 du FRR pour financer les projets suivants et conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises :

Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Municipalité de Les Hauteurs	Aménagement du parc multisports	100 000 \$
MRC de La Mitis	Programme Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	100 000 \$

13.4 Adoption des modifications au cadre de vitalisation

C.M. 21-09-237

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis reconnaît l'importance de se doter d'un cadre de vitalisation afin d'orienter de manière réfléchie le développement du territoire et ainsi agir à titre de chef de file en développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente de vitalisation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette entente, les parties conviennent de mettre en commun leurs efforts afin de dynamiser le milieu et d'améliorer de façon durable la qualité de vie de la population mitissienne;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation, mandaté pour élaborer ce cadre de vitalisation, en a fait la recommandation auprès du Conseil de la MRC en février 2021 et que des modifications sont jugées nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs de l'Entente.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications proposées au cadre de vitalisation comme recommandé par les membres du comité de vitalisation.

13.5 Demande au programme de soutien à la coopération-service de gestion animalière

C.M. 21-09-238

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'offrir un service animalier sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la présentation du 5 mai dernier du SPAL, seul refuge sans euthanasie, manque de ressources et que dû à des locaux désuets, cette entreprise doit se relocaliser pour un meilleur service aux animaux et à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre une opportunité de collaboration aux municipalités pour ce service, entre autres pour la gestion de la *Loi provinciale sur l'encadrement des chiens dangereux*, des médailles, de patrouille, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 du FRR «Coopération municipale» prévoit un fonds pour recevoir une aide financière afin de procéder à une étude de faisabilité permettant de valider la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de La Mitis s'engage à assumer un montant de 18 500 \$ pris à même les surplus de la partie 1;
- **QUE** la MRC de La Mitis accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** la MRC de La Mitis autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- **QUE** la MRC de La Mitis désigne le préfet et le directeur général par intérim comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

13.6 Demande au programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air

C.M. 21-09-239

CONSIDÉRANT QU'il y a un accroissement marqué du nombre d'adeptes de vélo de montagne et du rayonnement actuel que suscite ce sport;

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet met en valeur notre territoire et contribue à la vitalité économique de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans le plan stratégique 2020-2022 de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements projetés permettent une démocratisation de la pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet d'augmenter un circuit déjà existant sur les terrains du Parc du Mont-Comi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se réalise en collaboration avec l'organisme Sentiers de vélo du Mont-Comi et qu'ils partageront leur expertise afin d'assurer un aménagement adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation en fait la recommandation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers de vélo de montagne au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la MRC de La Mitis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la MRC de La Mitis désigne M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

14. Entente partenariale de recherche avec l'UQAR

C.M. 21-09-240

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties, soient la MRC et le GRIDEQ, souhaitent collaborer au projet de recherche intitulé «L'élu(e) municipal(e) comme leader de la transition territoriale : Accompagner la redéfinition du modèle d'élu local pour faire face aux défis socio-économiques et environnementaux contemporains», sous la direction scientifique du professeur Yann Fournis, chercheur principal;

CONSIDÉRANT QU'une subvention d'engagement partenarial a été obtenue du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, par le chercheur principal pour soutenir la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont fourni une lettre d'appui confirmant leur intérêt à participer au projet et leur engagement à fournir une contribution en espèces et/ou en nature aux activités proposées dans le cadre du projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité :

- De contribuer au projet de recherche mentionné ci-haut à raison de 10 000 \$ maximum en argent;
- De demander au préfet d'approcher les MRC de La Matapédia, de La Matanie et de Rimouski-Neigette afin de partager le montant de 10 000\$ en quatre parts de 2500 \$;
- D'autoriser le préfet ainsi que le directeur général par intérim à signer l'entente de partenariat avec le GRIDEQ.

15. Motions de félicitations

15.1 Motion de félicitations Mme Maude Charron

C.M. 21-09-241

Motion de félicitations est par la présente adressée par le Conseil des maires de la MRC de La Mitis à Mme Maude Charron, haltérophile de la région de Rimouski. Elle a écrit une page d'histoire de l'haltérophilie canadienne en remportant la médaille d'or chez les 64 kg lors des Jeux olympiques 2020 de Tokyo.

C'est le chemin parcouru et les efforts consentis qui parlent le mieux de la valeur du mérite et de la justice de la récompense. Cette victoire personnelle est avant tout un juste retour et une vraie reconnaissance de vos qualités personnelles. Nos plus sincères félicitations pour cette victoire si belle et méritée.

15.2 Motion de félicitations Mme Martine Caron

C.M. 21-09-242

Motion de félicitations est par la présente adressée par le Conseil des mairesses de la MRC à Mme Martine Caron pour ses années de services à la MRC de La Mitis. Mme Caron se démarque entre autres par son professionnalisme et son implication. Les membres du Conseil la remercient pour toutes ces belles années et lui souhaitent une retraite bien méritée.

16. Projet éolien Lac Alfred

16.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

17. Projet éolien La Mitis

17.1 Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

17.2 Demande PM 150 – Municipalité de Saint-Octave

Ce point est remis à une séance ultérieure.

18. Mitis en Affaires

18.1 Adoption rapport d'activités annuel 2020

C.M. 21-09-243

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités annuelles 2020 de Mitis en Affaires tel que présenté.

18.2 Autorisation d'inscription de garanties au RDPRM

C.M. 21-09-244

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, la MRC de La Mitis a délégué à Mitis en Affaires (CLD) l'exercice de sa compétence et des pouvoirs prévus à l'article 126.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente et de la résolution CM-18-01-024, Mitis en Affaires (CLD) est autorisé à agir pour et au nom de la MRC de La Mitis en matière de crédit et de financement d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des financements octroyés par la MRC de La Mitis, les personnes ci-après sont autorisées à poser tout geste nécessaire ou utile aux fins de signer tous les contrats, documents ou autres écrits à l'égard des affaires de la MRC de La Mitis en matière de crédit;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes seront également autorisées à inscrire des garanties dont, notamment, mais sans restriction, des hypothèques mobilières au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour et au nom de la MRC de La Mitis et à transmettre électroniquement les réquisitions afférentes;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, ces personnes doivent obtenir un certificat de signature, lequel est nécessaire pour signer et transmettre électroniquement les formulaires de manière sécuritaire. Ces personnes doivent également faire vérifier leur identité auprès d'un agent vérificateur d'identité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à transmettre des documents par voie électronique au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour le compte de la MRC de La Mitis et à obtenir le certificat de signature nécessaire ainsi qu'à faire vérifier leur identité auprès de Me Annie Soucy, notaire à Matane, agent vérificateur d'identité. Les personnes autorisées par la MRC de La Mitis sont :

- Madame Farah Dargazanli, conseillère en entreprise;
- Madame Nadine Caron, adjointe administrative.

G. HYGIÈNE DU MILIEU

19. Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

H. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

I. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-09-245

Il est proposé par M. Réginald Dionne de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 55.

Bruno Paradis
Préfet

Claude Gagnon
Directeur général par intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.